



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN

Procès-verbal de l’assemblée extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Célestin, tenue le lundi 29 septembre 2025, à 19 h 30, à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, Saint-Célestin).

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

- Conseiller # 1, Thomas Leblanc
- Conseillère #3, Mireille Lemay
- Conseiller # 6, François Chabot
- Conseiller # 2, Jocelyn Proulx
- Conseiller # 4, Mathieu Beauchamp Filion

Le conseiller au siège #5, Monsieur Tommy Richard est absent.

Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. SIGNIFICATION DE L’AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l’article 153 du *Code Municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière signifie que l’avis de convocation a été envoyée à tous les membres du conseil par voie électronique.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l’avis de convocation
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour
4. Ponceau rang Saint-Joseph – octroi de contrat
5. Période de questions
6. Levée de l’assemblée

2025-09-136

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, appuyé par le conseiller, Monsieur François Chabot, et résolu à l’unanimité :

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. PONCEAU RANG SAINT-JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture des soumissions pour les travaux pour le changement de ponceau du rang Saint-Joseph a eu lieu le 24 septembre 2025 à 11 h 05 ;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total taxes incluses
Alide Bergeron et fils Ltée	346 553.05 \$
Groupe SW	385 795.43 \$
Groupco Construction inc.	393 368.97 \$
L4 Construction inc.	401 183.22 \$
Excavation Guévin & Lemire inc.	415 511.59 \$
Groupe Gagné Construction inc.	429 634.00 \$
Entreprises G.N.P. inc.	445 102.36 \$
Roxboro Excavation inc.	448 000.00 \$
EMP inc.	453 555.68 \$
Lemire & Poirier inc.	486 547.56 \$
Groupe Colas Québec inc.	488 068.88 \$
CR Nouvel Air 2018 inc.	554 907.29 \$
Lambert & Grenier inc.	631 467.13 \$



NO DE RESOLUTION
OU ANNOTATION

2025-09-137

CONSIDÉRANT QUE la firme *Les Services EXP* a fait l'étude de conformité des trois plus basses soumissions et ont recommandé d'octroyer le contrat à l'entreprise *Alide Bergeron et Fils Ltée* au montant de 346 553.05 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Fillion, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Célestin octroi le contrat du remplacement du ponceau sous le rang Saint-Joseph à l'entreprise *Alide Bergeron et Fils Ltée* au montant de 346 553.05 \$, taxes incluses.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à représenter la Municipalité et à signer tout document en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉ

5. PERIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'étant présent, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

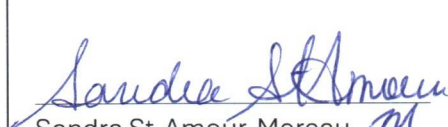
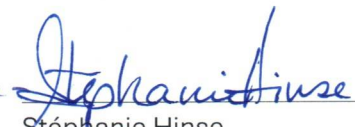
6. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

2025-09-138

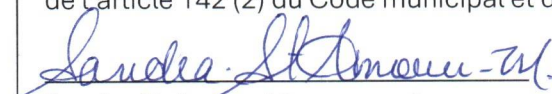
Il est proposé par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée **19 h 43**.

ADOPTÉ

	
Sandra St-Amour-Moreau <i>m.</i>	Stéphanie Hinse
Mairesse	directrice générale et greffière-trésorière

Je, Sandra St-Amour-Moreau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto


Sandra St-Amour-Moreau, mairesse